



CGT SPIP CVL

GARDE À VUE POUR UN CPIP !

Quelles excuses ? Quel soutien judiciaire ? À qui la faute ?

Un collègue traîné dans la boue pour avoir fait correctement son travail !

C'EST UNE TRAHISON !

Un Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a été placé en garde à vue et perquisitionné après avoir transmis à la demande de la famille d'un détenu, **en toute bonne foi et toute loyauté**, des documents administratifs à l'état civil. Ces documents, **falsifiés par un usager**, ont déclenché une **répression indigne** contre un agent qui n'a fait que **remplir ses obligations professionnelles** dans le respect de ses missions.

Où sont les excuses de la part de la juridiction à l'égard du CPIP pour cet excès de pouvoir plusieurs jours après les faits ?

Où est le soutien de la magistrature envers le CPIP ? Quid du lien de confiance CPIP-Juridiction rompu ?

Qui est le responsable de ce dysfonctionnement ?

Où est la protection due à ceux qui s'engagent chaque jour pour le service public ?

Nous nous engageons à servir **l'État avec probité**, mais quand un agent est **abandonné et criminalisé** pour un faux par un usager, **c'est l'État qui manque à sa parole**.

On nous demande **loyauté et dévouement**, mais on nous laisse **sans défense** face à des procédures abusives.

Un double discours : Prestation de serment d'un côté, garde à vue de l'autre – où est la cohérence ? Où est la confiance ? C'est d'une hypocrisie insupportable !

NOUS EXIGEONS QUE LE JUDICIAIRE PRENNE SES RESPONSABILITÉS ET S'EXCUSE. UN AGENT QUI RESPECTE SON SERMENT MÉRITE LE SOUTIEN, PAS LA RÉPRESSION !

LA CGT SPIP CENTRE VDL REVENDIQUE :

- **LA SUPPRESSION AU TAJ DES DONNÉES** contre notre collègue, immédiatement et sans condition.
- **DES EXCUSES SINCERES** pour le collègue, conforme à l'engagement que nous avons pris envers l'État.
- **UNE RÉVISION URGENTE DES PROCÉDURES** pour éviter que des situations aussi humiliantes et injustes ne se reproduisent.
- **UNE PRISE DE POSITION FERME** de la Magistrature Pénitentiaire : la confiance, ça se mérite !

Aujourd'hui, c'est un collègue. Demain, ce sera peut-être vous.

**SOUTENONS NOTRE COLLÈGUE !
DÉFENDONS NOTRE MÉTIER !
EXIGEONS LA LOYAUTÉ QUE NOUS MÉRITONS !**

La CGT SPIP Centre Val de Loire exige que l'ensemble du Ministère de la Justice honore ses engagements !

Notre serment, c'est servir. Le leur, c'est nous protéger !

Mobilisons nous le 17 mars 2026 !

La CGT SPIP CVL : Fidèles à notre serment. Exigeants pour nos droits !

La CGT SPIP CVL

Le 27/02/28